

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AFFAIRE 2025\_C\_052**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°01-2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT QUATRE AVRIL**, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **18/04/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Absents</b>	<b>Total des votes</b>
<b>29</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>39</b>

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Madame Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Cindy SOUCANE

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART donne procuration à Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Jean-Paul CONSTANT donne procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN donne procuration à Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Odile DAMOUR qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

**AFFAIRE - 2025\_C\_052**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°01-2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE**

Le projet de Décision Modificative n°1 au budget annexe de l'eau potable pour l'exercice 2025 propose des ajustements aux crédits votés au Budget primitif 2025 comme suit :

**Section d'investissement :**

Chapitre	Article	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
20	2031	Frais d'études	-500 000,00	
21	2188	Autres immobilisations corporelles	+200 000,00	
23	2315	Installations, matériels et outillages techniques	+300 000,00	
			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Ainsi, le montant du budget 2025 de l'eau potable est inchangé et s'élève à 11 110 797.00 €, réparti entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : 7 408 835.00 €
- Investissement : 3 701 962.00 €

- **VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 sur la gestion budgétaire et comptable publique,

- **VU** l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

- **VU** l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

- **VU** la délibération n°2025-C040 du 03 avril 2025 relative au Budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau potable,

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 27 « Pour », 12 « abstentions »**

- **D'ADOPTER** au niveau du chapitre, le projet de décision modificative n°01 de l'exercice 2025 du "budget annexe de l'eau potable" annexé au présent rapport.

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance  
Madame Odile DAMOUR

**Pour extrait conforme ,  
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY